



## DES AIDES SUPPLÉMENTAIRES AVEC L'ANAH !

### **Pour le propriétaire occupant : un soutien financier complémentaire**

Si le projet de travaux de rénovation est éligible aux aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) : le salarié, propriétaire occupant, peut **cumuler le prêt travaux \* Action Logement avec une subvention de l'Anah.**

### **Jusqu'à 50 % <sup>(1)</sup> des travaux financés par l'Anah !**

<sup>(1)</sup> Aide de l'Anah limitée à 25 000 € pour des travaux lourds et jusqu'à 10 000 € pour des travaux d'amélioration

Pour savoir s'il peut prétendre aux aides de l'Anah : [www.anah.fr](http://www.anah.fr)

*\* Prêt soumis à conditions et octroyé dans la limite des fonds disponibles après accord d'Action Logement Services.*

Un crédit vous engage et doit être remboursé.  
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



## DES AIDES SUPPLÉMENTAIRES AVEC L'ANAH !

### **Pour le propriétaire bailleur :** **amélioration et sécurisation de son bien locatif**

Quels avantages en conventionnant son logement auprès de l'Anah ?

◆ **La convention sans travaux :**

Déduction fiscale

◆ **La convention avec travaux :**

- Déduction fiscale
- Versement d'une subvention : entre 25 et 35 % <sup>(1)</sup> des travaux financés par l'Anah

<sup>(1)</sup> Aide de l'Anah limitée à 28 000 € pour des travaux lourds et entre 15 000 € et 21 000 € pour des travaux d'amélioration.

Pour savoir s'il peut prétendre aux aides de l'Anah : [www.anah.fr](http://www.anah.fr)



## DES AIDES SUPPLÉMENTAIRES AVEC L'ANAH !

### Pour le propriétaire bailleur : amélioration et sécurisation de son bien locatif *(suite)*

Au-delà des avantages qui lui sont offerts par l'Anah, le salarié peut **bénéficier de solutions Action Logement cumulables et gratuites** :

- La recherche efficace de son locataire parmi les nombreuses candidatures de salariés dont Action Logement dispose
- Une garantie gratuite pour sécuriser ses revenus fonciers
- Un prêt travaux amélioration de la performance énergétique
- Des aides et subventions apportées à son locataire pour faciliter son emménagement et réduire ses risques d'impayés.

Pour savoir s'il peut prétendre aux aides de l'Anah : [www.anah.fr](http://www.anah.fr)

*Aides et prêts soumis à conditions et octroyés dans la limite des fonds disponibles après accord d'Action Logement Services.*

Un crédit vous engage et doit être remboursé.  
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.